



# LE CASE MANAGER (CM)

## Le Case Manager, c'est qui ?



Le case manager est un professionnel social-santé expérimenté qui intervient dans les situations les plus complexes. Il entre en relation avec la personne pour réconcilier le plan d'accompagnement en cohérence avec ses besoins et il en assure le suivi.

Au démarrage de la situation, il ne fait pas partie du réseau en place autour de la personne et n'intervient que si aucun autre acteur déjà dans le réseau n'incarne ce rôle de réconciliation. Il est au service de la personne accompagnée et agit comme son porte-parole vis-à-vis du réseau.

## Le rôle du Case Manager



- Identifie et valorise les besoins et souhaits de la personne et l'aide à les faire entendre au réseau
- Etablit ou réconcilie un plan d'accompagnement individualisé, en cohérence avec les besoins de la personne
- Assure le suivi de ce plan
- Suit une approche centrée sur les objectifs de la personne
- Facilite la communication entre les professionnels du réseau
- Renforce le rôle et la responsabilité de chacun

## Quand faire appel à un Case Manager ?



L'intervention d'un Case Manager s'avère nécessaire pour les situations les plus complexes, lorsque de nombreuses tentatives de solutions ont été menées mais n'ont pas abouti. Il peut s'agir de difficultés présentes au niveau de la personne elle-même, au niveau du réseau d'intervenants autour d'elle, au niveau du contexte dans lequel elle évolue. Le plus souvent, la complexité résulte d'un enchevêtrement de facteurs.

## Pour quelles personnes et selon quelles conditions ?



Pour bénéficier de l'intervention d'un Case Manager, la personne :

- Doit vivre en région bruxelloise
- Réside à domicile
- Est majeure
- Elle ne doit pas nécessairement être en ordre d'assurabilité

La demande peut être introduite par la personne elle-même, un aidant, un professionnel social-santé.

L'intervention est gratuite pour la personne. La durée de l'intervention est déterminée par le Case Manager, sur base des besoins identifiés et en concertation avec les professionnels déjà en place.

## Rôle de Brusano



Brusano soutient la mise en place de la fonction sur le territoire bruxellois. Une première phase du projet consiste à intervenir dans les situations complexes nécessitant du CM et où celui-ci n'est pas présent. Elle identifie les CM, finance leurs prestations, les fait connaître auprès des acteurs social-santé, organise des rencontres périodiques entre CM pour les soutenir dans leur pratique.

**+32 2 880 29 80**

helpdesk@brusano.brussels

[www.brusano.brussels](http://www.brusano.brussels)

